



Hôpital de jour l'Oiseau-lyre
Projet d'établissement 2020 – 2025
Référentiel métiers

Ce référentiel métier présente les missions confiées aux professionnels ainsi que les compétences attendues. Il sert de support à l'élaboration d'éventuels appels à candidatures et permet aux professionnels prenant leurs fonctions de se situer dans l'équipe interdisciplinaire.



Volontairement non exhaustives sur les missions et tâches confiées, les fiches suivantes tentent de préserver la souplesse et la créativité qui doivent nécessairement être présentes dans notre travail quotidien auprès des enfants, de leurs familles, entre professionnels de l'Hôpital de jour et au travers des liens qui nous unissent à nos partenaires

Elles ont été travaillées avec les professionnels concernés entre 2015 et 2019. Non exhaustives, elles sont amenées à évoluer en lien avec les politiques publiques, l'évolution des formations initiales et celle des pratiques professionnelles.

D'une manière générale, les professionnels ont à faire preuve d'une grande adaptabilité en fonction des situations rencontrées. Par ailleurs, l'attente de compétences et aptitudes dans un ou plusieurs des domaines suivants, est attendue, selon leur métier :

- » La connaissance des outils informatiques,
- » L'actualisation des connaissances en matière de droits, de réseau de partenaires et d'établissements,
- » La capacité au travail pluridisciplinaire,
- » Un esprit de rigueur et de synthèse,
- » L'actualisation des connaissances en matière d'autisme.
- » Une capacité à soutenir le projet d'établissement, à valoriser le travail des professionnels et accompagner le changement des pratiques professionnelles,

Du côté des risques professionnels, chaque salarié est tenu de :

- » Signaler à la direction tout risque inhérent à sa pratique professionnelle,
- » Signaler tout comportement abusif, matériel détérioré, etc.,
- » Les professionnels chargés d'un travail techniques sont tenus de porter la tenue adéquate.
- » Veiller au respect du code de la route lors de transport de patients ou de déplacement professionnel.

Les missions sont déclinées, hormis pour les métiers de direction, dans leur spécificité selon que l'on s'adresse à l'enfant, à sa famille ou aux professionnels.

Chaque professionnel a la possibilité de participer aux instances institutionnelles ou associatives.

Les enseignants spécialisés, salariés de l'Education Nationale, ont une fiche de fonction spécifique à leur ministère de référence.

De tous, est attendu une réelle capacité à travailler en interdisciplinarité, dans le respect du travail et des missions confiées à chacun.

Sylvie MEUNIER

Directrice

Directeur(trice)..... 3

Directeur(trice) Médical(e).....	4
Pédopsychiatre.....	6
Psychologue.....	8
Educateur(trice) spécialisé(e).....	10
Infirmier(ère).....	12
Orthophoniste.....	15
Psychomotricien(ne).....	17
Assistant(e) de Service Social.....	19
Secrétaire-comptable.....	21
Chef(fe) – cuisinier(ère).....	23
Cuisinier(ère).....	25
Agent de Service Intérieur.....	27
Agent technique.....	28

Directeur (trice)

Missions.

Placé (e) sous l'autorité du Président de l'association et, par délégation, du Directeur Général, le (la) Directeur (trice) de l'Hôpital de jour pour enfants l'Oiseau-lyre exerce une responsabilité d'encadrement technique et administratif, et ce dans le respect des orientations définies par le projet associatif et le projet de soins de l'établissement. En coopération avec le (la) Directeur (trice) Médical(e), il/elle est le garant(e) de son bon fonctionnement. A temps plein, il/elle coordonne l'ensemble des activités. Il/elle est responsable de la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines. En coopération avec le (la) Directeur(trice) Médical(e), il/elle assure l'animation de l'équipe pluridisciplinaire avec laquelle il/elle est en lien constant.

Missions spécifiques.

Organisation des soins :

- » Il/elle concourt à l'élaboration et à l'organisation du projet de soins,
- » À la demande du (de la) Directeur (trice) Médical(e), il/elle peut être amené à assurer l'animation de réunions techniques et la coordination de projets spécifiques.

Gestion du personnel :

Par délégation, il assume l'autorité hiérarchique sur le personnel affecté à l'établissement. A ce titre :

- » Il/elle garantit le respect des obligations légales, conventionnelles et liées aux accords d'entreprise conclus par l'ARI,
- » Il/elle prépare les recrutements et les contrats de travail,
- » -Il/elle réalise des entretiens d'appréciation et des entretiens professionnels,
- » Il/elle organise la gestion des plannings du personnel,
- » Il/elle élabore le plan de formation et en assure la mise en œuvre.

Gestion administrative et budgétaire :

- » En lien avec le Siège et le personnel de l'établissement, il élabore l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et autres budgets, les comptes administratifs et veille à leur suivi régulier,
- » En concertation avec le Directeur Médical, il élabore et conduit la réalisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM),
- » Il/elle assure le contrôle de la comptabilité et de la paye,
- » En lien avec le (la) Directeur (trice) Médicale, il/elle représente l'association lors des rencontres avec les autorités de tutelle, de contrôle, et les instances associatives (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Conseil de Direction, *etc.*) ou d'établissement (CDU, CLAN, CLIN, *etc.*),
- » Il/elle élabore les différents documents (rapport d'activité, projet d'établissement, *etc.*), en cohérence avec le projet associatif et les orientations du Schéma Régional de l'Organisation des Soins (SROS),
- » Il/elle veille à l'amélioration continue de la qualité en assurant la coordination des démarches initiées, notamment dans le cadre de la certification.

Gestion des équipements :

- » Il/elle contrôle bon fonctionnement des équipements,

- » Il/elle assure le suivi des opérations d'entretien et des travaux réalisés au sein de l'établissement,
- » Il/elle est chargé (e) des relations avec les entreprises extérieures,
- » Il/elle veille au respect des exigences réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- » Il/elle réalise les investissements et supervise les achats.

Directeur (trice) Médical (e)

Missions.

Par délégation du Président de l'association et sous l'autorité du Directeur Général, le (la) Directeur (trice) Médical (e) de l'Hôpital de jour pour enfants l'Oiseau-lyre est en charge du projet thérapeutique de l'établissement qu'il/elle rédige, le met en œuvre, le coordonne et participe à son évaluation. Il/elle est le garant de la qualité des soins, veille à leur continuité et à leur cohérence tout au long du parcours des enfants accueillis.

Membre de la Direction :

- » Il/elle participe au positionnement stratégique de l'établissement sur le territoire, et notamment aux coopérations avec les structures environnantes, conformément au Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu avec l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine.
- » Avec le Directeur de l'Oiseau-lyre, il/elle participe activement aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) « Psychiatrie publique 33 », particulièrement avec le Centre Hospitalier de Cadillac, où il fera valoir les intérêts de l'établissement,
- » Il/elle participe à la rédaction de réponses à des appels à projets, voire d'AMI, que pourrait lancer l'ARS Nouvelle-Aquitaine ou toute autre structure en lien avec l'établissement.
- » Il/elle définit la politique de soins de l'établissement au regard des politiques publiques, des connaissances scientifiques validées, des besoins du territoire, des dispositifs existants, des ressources techniques, financières et humaines de l'établissement.
- » Il/elle travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire qu'il/elle associe, autant que nécessaire, à l'élaboration et à la réalisation du projet thérapeutique.

En termes d'administration et de la gestion de l'établissement, il/elle participe :

- » Aux orientations en matière budgétaire, financière, administrative,
- » A la conduite des actions en lien avec la certification,
- » A la gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutements et d'affectations d'activité,
- » A la rédaction des différents bilans.

Conformément à ses attributions, il/elle représente l'association auprès des autorités de tutelle et de contrôle.

Missions spécifiques.

Responsable des projets de soins, psychiques et somatiques :

- » Il/elle arrête les orientations thérapeutiques,
- » Il/elle est responsable des admissions et orientations,
- » En collaboration avec leur famille, il/elle coordonne et s'assure de la pertinence des accompagnements réalisés en direction des enfants,
- » Il/elle organise et conduit les réunions de synthèses,
- » Il/elle initie et suit des actions en termes d'Evaluation des Pratiques Professionnelles,
- » Il/elle assure la coordination et le soutien du travail des membres de l'équipe interdisciplinaire.

Responsable de la coordination avec le secteur de la pédopsychiatrie et les établissements médico-sociaux.

En lien avec les différents services départementaux, il/elle participe et développe le travail de réseau avec l'ensemble des partenaires.

Pédopsychiatre

Missions et compétences générales (issues du référentiel métier¹)

« La psychiatrie contribue à la santé mentale grâce aux soins qu'elle dispense sans se confondre avec cette dernière. [...] Le rôle du psychiatre est de dessiner des orientations thérapeutiques qu'il peut mettre lui-même en œuvre ou dont il peut juger plus opportun de confier la mise en œuvre à un autre professionnel de santé mentale. [...] Il soutient un abord multi référencé du patient et articule une démarche médicale (recueil de l'anamnèse, des signes et symptômes pour parvenir à un diagnostic), un abord psychopathologique, une analyse contextuelle. [...] Une des principales spécificités tient au fait que les dimensions cliniques et thérapeutiques du travail sont étroitement liées et permettent de mettre en évidence les processus psychiques à l'œuvre chez le patient et de repérer ses capacités de changements. [...] La thérapeutique psychiatrique repose sur une diversité d'interventions et une stratégie thérapeutique. [...] Le psychiatre entretient une réflexion critique sur sa pratique et sur l'organisation globale des soins en santé mentale. [...] Il se doit de respecter des règles déontologiques. »

Missions et compétences spécifiques attendues à l'Hôpital de jour²

Sous l'autorité de la directrice et de la directrice médicale, le pédopsychiatre assure les missions suivantes :

Enfant

- » Assurer l'observation médicale et le recueil des éléments de l'anamnèse dans le cadre du processus d'admission.
- » Utiliser les outils d'évaluation, tels que recommandés par la HAS et adaptés au niveau de développement de l'enfant.
- » Poser un diagnostic.
- » Définir, après une élaboration interdisciplinaire, les indications médicales de prises en charge.

Familles

- » Assurer le rôle de médecin-référent de l'enfant.
- » Rencontrer les parents régulièrement (toutes les quatre à six semaines) afin de faire le point sur la prise en charge, l'évolution de leur enfant, les soutenir dans leur rôle de parents, recueillir leurs attentes, difficultés.
- » Articuler les soins avec les partenaires extérieurs.
- » Déterminer avec les parents la meilleure orientation possible pour leur enfant.
- » Rencontrer régulièrement les enfants et l'équipe professionnelle, au plus près du terrain, sur les groupes éducatifs.

Professionnels

- » Soutenir, en tant que cadre, le travail clinique interdisciplinaire et l'évolution des pratiques professionnelles.

¹ Le métier de psychiatre n'étant pas inscrit au RNCP, c'est le « Référentiel du métier de psychiatre » élaboré par le Conseil National Professionnel de Psychiatrie qui a servi de support à la rédaction de la première partie.

² Les compétences attendues seront amenées à évoluer en fonction des recommandations de la HAS, des besoins recensés des enfants accueillis, de l'actualisation des connaissances scientifiques et des évolutions institutionnelles.

- » Participer à l'élaboration et la mise en œuvre des différents projets de l'établissement au regard de l'évolution des politiques publiques.
- » Elaborer et rédiger des écrits professionnels en lien avec son domaine d'intervention et les consigner dans le dossier papier et sa version dématérialisée.
- » Evaluer et ajuster le projet de soins global en fonction de l'évolution de l'enfant.
- » Articuler sa mise en œuvre avec tous les intervenants concernés.
- » Faire le lien avec les partenaires en interne et en externe.
- » Participer aux réunions et instances mises en place à l'Hôpital de jour.
- » Participer aux rencontres familles-fratrie-professionnels.
- » Informer la directrice et la directrice médicale dès que nécessaire en cas de difficultés repérées.
- » Participer aux formations mises en place par l'établissement, notamment en matière d'actualisation des connaissances et renforcement des compétences en termes d'évaluations et interventions adaptées à l'autisme.
- » Se tenir informé des attendus et avancées de la certification de l'établissement et des procédures afférentes.
- » Accueillir des stagiaires.

Connaissances et Aptitudes attendues

- » Une bonne connaissance des outils informatiques est souhaitée.
- » Une capacité au travail pluridisciplinaire est indispensable.
- » Un esprit de rigueur et de synthèse est nécessaire.
- » Une actualisation régulière des connaissances et compétences en matière d'autisme est attendue.
- » Une capacité à soutenir le projet d'établissement, à valoriser le travail des professionnels et accompagner le changement des pratiques professionnelles, lorsque nécessaire, est essentielle.

Risques professionnels

Le salarié est tenu de :

- » Signaler à la direction tout risque inhérent à sa pratique professionnelle,
- » Signaler tout comportement abusif, matériel détérioré, *etc.*,
- » Veiller à ne pas se retrouver en situation de travail isolé.

Psychologue

Missions et compétences générales (issues du référentiel métier)

Le diplôme vise à former des psychologues professionnels spécialisés en psychologie de l'enfant et de l'adolescent. Ces professionnels exercent dans des structures d'accueil et de soins destinées aux

enfants et adolescents (CMPP, instituts médico-éducatifs, services de pédiatrie, services de psychiatrie, etc.). Ils peuvent aussi exercer en libéral.

Le psychologue issu de la formation doit être en mesure d'analyser les fonctionnements et dysfonctionnements psychologiques de l'enfant et de l'adolescent par une approche intégrée (combinant les aspects cliniques, cognitifs et sociaux). A partir de l'évaluation effectuée, il participe à l'élaboration du diagnostic et définit une orientation thérapeutique.

Le psychologue de l'enfant et de l'adolescent est amené à effectuer un travail d'observation, d'analyse et de synthèse qui se fait principalement en relation avec les familles, les jeunes et les institutions.

Principales compétences acquises

- Analyser la demande (savoir adapter le bilan en fonction de cette dernière),
- Mener un bilan psychologique en choisissant les outils psychométriques et d'évaluation appropriés,
- Mener un entretien clinique auprès de l'enfant et de sa famille,
- Analyser les résultats en vue d'un diagnostic,
- Réaliser une synthèse et donner un sens aux déficits comportementaux observés,
- Participer à l'établissement d'un plan thérapeutique,
- Comprendre et s'adapter à une situation professionnelle dans le domaine de la santé,
- Conduire une réunion de supervision de travail d'équipe,
- Organiser le travail en réseau pluridisciplinaire,
- Analyser le fonctionnement de l'institution.

Missions et compétences spécifiques attendues à l'Hôpital de jour³

Sous l'autorité de la directrice et de la directrice médicale, le (la) psychologue assure les missions suivantes :

Enfant

- » Participer à l'observation médico-psychologique de l'enfant dans le cadre du processus d'admission,
- » Utiliser les outils d'évaluation, tels que recommandés par la HAS et adaptés au niveau de développement de l'enfant, pour la réalisation de bilans psychologiques à l'admission, en cours de prise en charge et au moment de l'orientation,
- » Assurer, sur indication médicale, des thérapies individuelles,
- » Elaborer et mettre en œuvre des prises en charge groupales et/ou individuelles en coanimation avec d'autres professionnels, éventuellement en présence des parents (ateliers, patageoire, sensorialité, etc.).

Familles

- » Présenter aux parents le résultat des bilans d'évaluation,
- » Rencontrer les parents et l'enfant en cas d'indication de suivi psychologique afin de leur présenter les objectifs et contenu du suivi,
- » Mettre en œuvre, sur indication médicale, un suivi parent-enfant,
- » Co-animer un groupe de parents.

³ Les compétences attendues seront amenées à évoluer en fonction des recommandations de la HAS, des besoins recensés des enfants accueillis, de l'actualisation des connaissances scientifiques et des évolutions institutionnelles.

Professionnels

- » Soutenir, en tant que cadre technique, le travail clinique interdisciplinaire et l'évolution des pratiques,
- » Participer à l'élaboration des différents projets en fonction de l'évolution de L'Hôpital de jour,
- » Elaborer et rédiger les écrits professionnels en lien avec son domaine d'intervention et les consigner dans le dossier papier et le dossier dématérialisé,
- » Renseigner le projet de soins dès qu'un bilan de suivi, d'atelier ou de prise en charge est nécessaire et selon les consignes en vigueur,
- » Participer aux réunions avec les partenaires extérieurs lorsque nécessaire,
- » Faire le lien avec les collègues (exerçant en libéral ou en établissement),
- » Participer aux réunions et instances mises en œuvre à l'Hôpital de jour,
- » Participer aux rencontres familles-fratrie-professionnels,
- » Informer la direction et le médecin référent dès que nécessaire en cas de difficultés rencontrées avec l'enfant, sa famille, la mise en place d'un suivi, les écrits professionnels, etc.,
- » Participer aux formations mises en place par l'établissement notamment en matière d'actualisation des connaissances et renforcement des compétences dans la mise en œuvre d'interventions adaptées à l'autisme, participer à l'accueil de stagiaires,
- » Articuler sa pratique avec les autres intervenants à partir d'un travail d'observations cliniques, d'analyse et d'élaboration de projet,
- » Participer à un travail d'évaluation spécifique de l'enfant selon des outils recommandés et de manière pluridisciplinaire (Evaluations cognitive et développementales, bilan de personnalité, etc.),
- » Se tenir informé des attendus et avancées de la certification de l'établissement, des procédures afférentes.

Connaissances et aptitudes attendues

- » Une bonne connaissance des outils informatiques est souhaitée,
- » Une capacité au travail pluridisciplinaire est indispensable,
- » Un esprit de rigueur et de synthèse est nécessaire,
- » Une actualisation régulière des connaissances et compétences en matière d'autisme est attendue.

Risques professionnels

Le salarié est tenu de :

- » Signaler à la direction tout risque inhérent à sa pratique professionnelle,
- » Signaler tout comportement abusif, matériel détérioré, etc.,
- » Veiller à ne pas se retrouver en situation de travail isolé.

Educateur (trice) spécialisé (e)

Missions et compétences générales (issues du RNCP)

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

En référence aux quatre domaines de compétences, il assure :

- 1- Un accompagnement social et éducatif spécialisé,
- 2- La conception et conduite de projet éducatif spécialisé,
- 3- La communication professionnelle,
- 4- L'implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles.

Missions et compétences spécifiques attendues à l'Hôpital de jour⁴

Sous l'autorité de la directrice et de la directrice médicale, l'éducateur (trice) spécialisé(e) assure les missions suivantes :

Enfant

- » Créer et garantir un cadre sécurisant et contenant,
- » Assurer la référence du parcours de l'enfant accueilli, en lien avec le médecin référent et les professionnels concernés en interne et externe, ainsi qu'avec la famille en vue d'assurer le suivi du projet de soins,
- » Co-animer des ateliers en lien avec le projet de soins et en pluridisciplinarité,
- » Construire, mettre en œuvre et évaluer les prises en charge selon les indications médicales, évaluations et observations cliniques effectuées,
- » Prendre en compte les recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de santé et les décliner au plus près des besoins repérés de l'enfant,
- » Accompagner l'enfant dans tous les actes de la vie quotidienne,
- » Proposer à l'enfant des activités adaptées à son niveau de développement,
- » Structurer et organiser les différents espaces de prise en charge de l'enfant de manière à ce qu'il se repère facilement,
- » Proposer, lorsque nécessaire et en lien avec les professionnels concernés, des outils et supports à la communication.

Familles

- » Mettre en place un lien régulier avec les familles par le moyen le plus adapté (téléphone, cahier de liaison, rencontre),
- » Avec le médecin-référent de l'enfant, animer les entretiens avec la famille,
- » Participer à la mise en œuvre, avec un médecin-psychiatre ou un psychologue, d'un travail parent(s)-enfant,
- » Participer aux rencontres familles-fratrie-professionnels.

Professionnels

- » Elaborer et mettre en œuvre des actions ponctuelles spécifiques (séjours thérapeutiques, réponse à un appel à projet, etc.),
- » Informer la direction et le médecin référent dès que nécessaire en cas de difficultés rencontrées avec l'enfant, sa famille, la mise en place d'un projet éducatif, les écrits professionnels, etc.,
- » Participer aux formations mises en place par l'établissement notamment en matière d'actualisation des connaissances et renforcement des compétences dans la mise en œuvre d'intervention adaptées à l'autisme,

⁴ Les compétences attendues seront amenées à évoluer en fonction des recommandations de la HAS, des besoins recensés des enfants accueillis, de l'actualisation des connaissances scientifiques et des évolutions institutionnelles.

- » Articulier sa pratique avec les autres intervenants à partir d'un travail d'observations cliniques, d'analyse et d'élaboration de projet,
- » Participer à un travail d'évaluation spécifique de l'enfant selon des outils recommandés et de manière pluridisciplinaire (profil sensoriel, échelle de la douleur, *etc.*),
- » Elaborer et rédiger les écrits professionnels en lien avec son domaine d'intervention,
- » Renseigner le projet de soins dès qu'un bilan éducatif d'atelier ou de prise en charge est nécessaire et selon les consignes en vigueur,
- » Veiller à ce que les versions papier et dématérialisée du dossier de l'enfant soient concordantes,
- » Evaluer les actions mises en œuvre au regard de l'évolution de l'enfant,
- » Participer aux réunions avec les partenaires extérieurs (associations culturelles, de sports et loisirs, école, collège, éducateurs spécialisés libéraux, *etc.*),
- » Participer aux réunions et instances mises en œuvre à l'Hôpital de jour,
- » Se tenir informé des attendus et avancées de la certification de l'établissement, des procédures afférentes.

Connaissances et aptitudes attendues

- » Une bonne connaissance des outils informatiques est souhaitée,
- » L'actualisation des connaissances en matière de droits, de réseau de partenaires et d'établissements est indispensable,
- » Une capacité au travail pluridisciplinaire est prérequis,
- » Un esprit de rigueur et de synthèse est nécessaire,
- » Actualisation des connaissances en matière d'autisme.

Risques professionnels

Le salarié est tenu de :

- » Signaler à la direction tout risque inhérent à sa pratique professionnelle,
- » Signaler tout comportement abusif, matériel détérioré, *etc.*,
- » Veiller au respect du code de la route lors de transport de patients ou de déplacement professionnel.
- » ?????

Infirmier (ère)

Missions et compétences générales

L'infirmier évalue l'état de santé d'une personne et analyse les situations de soins ; il conçoit et définit des projets de soins personnalisés ; il planifie des soins, les prodigue et les évalue ; il met en œuvre des traitements. Il dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins.

Les soins infirmiers intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils ont pour objet, dans le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de sa personnalité :

- 1- De protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social ;

- 2- De concourir à la mise en place de méthodes et au recueil des informations utiles aux autres professionnels, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions ;
- 3- De participer à l'évaluation du degré de dépendance des personnes ;
- 4- De contribuer à la mise en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique et à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis à l'initiative du ou des médecins prescripteurs ;
- 5- De participer à la prévention, à l'évaluation et au soulagement de la douleur et de la détresse physique et psychique des personnes, particulièrement en fin de vie au moyen des soins palliatifs, et d'accompagner, en tant que de besoin, leur entourage.

Les activités principales de l'infirmier sont :

- ✓ L'observation et le recueil de données cliniques,
- ✓ Les soins de confort et de bien-être,
- ✓ L'information et l'éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes,
- ✓ La surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes,
- ✓ Les soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique,
- ✓ La coordination et organisation des activités et des soins - Le contrôle et la gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits,
- ✓ La formation et l'information de nouveaux personnels et de stagiaires,
- ✓ La veille professionnelle et la recherche.

Missions et compétences spécifiques attendues à l'Hôpital de jour

L'IDE s'inscrit dans un accompagnement quotidien de l'enfant. Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de soin des enfants dont il a la référence en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

Sous l'autorité de la directrice et de la directrice médicale, l'infirmier(e) assure les missions suivantes :

 Enfant

- » Créer et garantir un cadre sécurisant et contenant,
- » Proposer des entretiens infirmiers,
- » Co-animer des ateliers éducatifs ou à visée thérapeutique en lien avec le projet de soins et en pluridisciplinarité,
- » Assurer la référence du parcours de l'enfant accueilli, en lien avec le médecin référent et les professionnels concernés en interne et en externe, ainsi qu'avec la famille en vue d'assurer le suivi du projet de soins,
- » Construire, mettre en œuvre et évaluer les prises en charge selon les indications médicales, évaluations et observations cliniques effectuées,
- » Prendre en compte les recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de santé et les décliner au plus près des besoins repérés de l'enfant,
- » Accompagner l'enfant dans tous les actes de la vie quotidienne,
- » Proposer à l'enfant des activités adaptées à son niveau de développement,
- » Structurer et organiser les différents espaces de prise en charge de l'enfant de manière à ce qu'il se repère facilement,
- » Proposer, lorsque nécessaire et en lien avec les professionnels concernés, des outils et supports à la communication.

Sur le plan somatique

Le suivi somatique s'articule autour de trois axes principaux : la prévention, la surveillance quotidienne de l'état de santé de l'enfant et la prise en charge de la douleur. L'axe préventif relève

du suivi staturo-pondéral en lien avec la surveillance de l'hygiène et de l'équilibre alimentaire de l'enfant. Il concerne également la vérification du respect du calendrier vaccinal ainsi que de l'évaluation du suivi bucco-dentaire.

- » Participer à la prévention, à l'évaluation et au soulagement de la douleur en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.
- » Assurer la surveillance quotidienne de l'état de santé de l'enfant en lien avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire.
- » Surveillance de l'hygiène et de l'équilibre alimentaire de l'enfant (suivi staturo-pondéral trimestriel, établissement annuel des courbes du développement)
- » Dispenser les soins locaux et surveiller les paramètres vitaux lorsque nécessaire.
- » Administrer les traitements sur prescription médicale ou protocoles établis et surveiller leurs effets.
- » Intervenir dans les situations d'urgence somatiques selon les protocoles en vigueur.

Familles

- » Mettre en place un lien régulier avec les familles par le moyen le plus adapté (téléphone, cahier de liaison, rencontre).
- » Avec le médecin-référent de l'enfant, animer les entretiens avec la famille.
- » Participer à la mise en œuvre, avec un médecin-psychiatre ou un psychologue, d'un travail parent(s)-enfant,
- » Participer aux rencontres familles-fratrie-professionnels,
- » Dès que nécessaire, faire le lien avec la famille sur l'état somatique de leur enfant.

Professionnels

- » Elaborer et mettre en œuvre des actions ponctuelles spécifiques (séjours thérapeutiques, réponse à un appel à projet, etc.),
- » Informer la direction et le médecin référent dès que nécessaire en cas de difficultés rencontrées avec l'enfant, sa famille, la mise en place d'un projet éducatif, les écrits professionnels, etc.,
- » Participer aux formations mises en place par l'établissement notamment en matière d'actualisation des connaissances et renforcement des compétences dans la mise en œuvre d'intervention adaptées à l'autisme,
- » Articuler sa pratique avec les autres intervenants à partir d'un travail d'observations cliniques, d'analyse et d'élaboration de projet,
- » Participer à un travail d'évaluation spécifique de l'enfant selon des outils recommandés et de manière pluridisciplinaire (profil sensoriel, échelle de la douleur, etc.),
- » Elaborer et rédiger les écrits professionnels en lien avec son domaine d'intervention,
- » Renseigner le projet de soins dès qu'un bilan d'atelier ou de prise en charge est nécessaire et selon les consignes en vigueur,
- » Veiller à ce que les versions papier et dématérialisée du dossier de l'enfant soient concordantes,
- » Evaluer les actions mises en œuvre au regard de l'évolution de l'enfant,
- » Participer aux réunions avec les partenaires extérieurs (associations culturelles, de sports et loisirs, école, collège, éducateurs spécialisés libéraux, etc.),
- » Participer aux réunions et instances mises en œuvre à l'Hôpital de jour,
- » Se tenir informé des attendus et avancées de la certification de l'établissement, des procédures afférentes,
- » Participer à l'élaboration des procédures selon son champ professionnel,
- » Assurer la conception, l'utilisation et la gestion du dossier de soins infirmier individuel,
- » Participer à l'amélioration des pratiques : protocoles de soins infirmiers, groupes de travail, EPP, formation continue etc.,

- » Inscrire son travail dans une démarche d'échange et d'information vis-à-vis des patients, de leur entourage et de l'ensemble des professionnels en s'appuyant notamment sur des outils de transmissions et de traçabilité,
- » Sécuriser le circuit du médicament et la traçabilité inhérente,
- » Participer à la formation des élèves infirmiers(es).

Connaissances et Aptitudes attendues

- » Une bonne connaissance des outils informatiques est souhaitée,
- » L'actualisation des connaissances dans son champ professionnel, dans le domaine de la prise en charge de l'autisme est indispensable,
- » Une capacité au travail pluridisciplinaire est prérequis,
- » Un esprit de rigueur et de synthèse est nécessaire,
- » Actualisation des connaissances en matière d'autisme.

Risques professionnels

Le salarié est tenu de :

- » Signaler à la direction tout risque inhérent à sa pratique professionnelle,
- » Signaler tout comportement abusif, matériel détérioré, *etc.*,
- » Veiller au respect du code de la route lors de transport de patients ou de déplacement professionnel.

Orthophoniste

Missions et compétences générales issues du Bulletin officiel n° 32 du 5 septembre 2013 de l'Education Nationale

1. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique,
2. Élaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient,
3. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie,
4. Établir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique,
5. Élaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique,
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie,
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle,
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques,
9. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources,
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs,
11. Former et informer des professionnels et des personnes en formation.

Compétences spécifiques attendues à l'hôpital de jour⁵

Analyser, évaluer un patient et élaborer un diagnostic orthophonique, à l'aide d'outils validés et recommandés par la HAS et adaptés aux enfants accueillis,

- » Evaluation systématique de tous les nouveaux entrants dans le courant du **1^{er} trimestre** de leur admission,
- » Le compte-rendu, structuré, sera tapé à l'ordinateur, daté et signé, intégré au dossier informatisé de l'enfant et dans son dossier papier **au plus tard 15 jours** après la passation du bilan,
- » Le bilan fera l'objet d'un **compte-rendu oral et écrit à la famille.**

Sur indication médicale de prise en charge et suivi individuel d'un patient, élaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation de l'enfant.

- » Ce travail fera l'objet de **comptes rendus réguliers**, tapés à l'ordinateur, datés et signés, insérés dans le dossier papier et le dossier dématérialisé et servant de base à l'élaboration et la rédaction du projet de soins annuel de l'enfant,
- » Les prises en charge individuelles feront l'objet **d'une rencontre préalable avec la famille** suivie d'un courrier de confirmation. Dans le cas où la rencontre ne pourrait avoir lieu durant le temps de présence de l'orthophoniste un appel téléphonique suivi d'un courrier conviendra,
- » Evaluation des enfants pris en charge individuellement par un bilan structuré annuel ou biennal **selon les situations et après avis médical**. Cette évaluation fera l'objet d'un **compte-rendu structuré**, tapé à l'ordinateur, daté et signé, inséré dans le dossier papier et le dossier dématérialisé,
- » Le bilan d'évolution fera l'objet d'un **compte-rendu oral et écrit à la famille,**
- » **Sur indication médicale**, après élaboration en équipe pluridisciplinaire, prise en charge d'enfants en **atelier** ayant pour support un travail orthophonique. L'atelier fera l'objet d'un **projet annuel préalable** présenté à la direction. Un **compte-rendu individuel annuel**, tapé à l'ordinateur, daté et signé, sera inséré dans le dossier papier et le dossier dématérialisé de chaque enfant et servira de base à l'élaboration du projet de soins annuel.

Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle,

- » Formation et actualisation à l'utilisation des outils d'évaluation tels que **recommandés par la HAS et les mettre en œuvre,**
- » Participation à des actions de formation permettant **d'actualiser les connaissances** en matière de prise en charge orthophonique des enfants autistes et TED,
- » **Mise en œuvre des compétences acquises** lors de ces formations (PECS, Makaton, troubles de l'oralité et de l'intégration sensorielle...),
- » Mise en œuvre **d'outils d'aide à la communication** en lien avec l'équipe pluridisciplinaire dans un souci de cohérence du projet de soins de l'enfant.

Coopérer avec les différents acteurs,

⁵ Les compétences attendues seront amenées à évoluer en fonction des recommandations de la HAS, des besoins recensés des enfants accueillis, de l'actualisation des connaissances scientifiques et des évolutions institutionnelles.

- » Au niveau institutionnel : participation aux réunions d'affaires courantes ainsi qu'aux réunions institutionnelles. Participation obligatoire aux réunions cliniques concernant les entrants, les enfants suivis en orthophonie ou sur demande de la direction. Participation obligatoire **sur le temps de travail** aux synthèses des enfants suivis en orthophonie, à la première synthèse des entrants, ou sur demande de la direction. A cet effet, **la partie « orthophonie » du projet de soins de l'enfant devra être renseignée au minimum huit jours avant la date de synthèse,**
- » Au niveau des intervenants extérieurs : faire le lien avec les collègues orthophonistes en libéral ou institutions afin d'obtenir un compte-rendu du bilan qui devra être inséré dans le dossier papier et le dossier dématérialisé de l'enfant,
- » **Les enfants suivis en libéral** feront l'objet de rencontres dans le cadre de séances d'observations orthophoniques dont un compte-rendu sera rédigé à l'ordinateur, daté et signé, et inséré dans le dossier papier et le dossier dématérialisé de l'enfant.

Psychomotricien(ne)

Missions et compétences générales (issues du référentiel métier)

Le travail du psychomotricien vise à rééduquer les personnes confrontées à des difficultés psychologiques vécues et exprimées de façon corporelle, en agissant sur leurs fonctions psychomotrices. Il traite des troubles du mouvement et du geste dont peuvent souffrir les enfants, les adolescents, les adultes et personnes âgées : bégaiement, tic, trouble de l'orientation et du comportement.

En tant que salarié, le psychomotricien travaille surtout dans le domaine de l'enfance ou de l'adolescence inadaptée, dans des centres spécialisés, des établissements hospitaliers, des services médico-pédagogiques ou des hôpitaux psychiatriques.

Missions et compétences spécifiques attendues à l'Hôpital de jour⁶

Sous l'autorité de la directrice et de la directrice médicale, le (la) psychomotricien(ne) assure les missions suivantes :

⁶ Les compétences attendues seront amenées à évoluer en fonction des recommandations de la HAS, des besoins recensés des enfants accueillis, de l'actualisation des connaissances scientifiques et des évolutions institutionnelles.

■ **Enfant**

- » Mettre en œuvre un bilan psychomoteur de l'enfant à l'admission ou à l'occasion d'une synthèse,
- » Assurer, sur indication médicale, des suivis individuels en psychomotricité,
- » Elaborer et mettre en œuvre des prises en charge groupales et/ou individuelles en coanimation avec d'autres professionnels (ateliers, pataugeoire, sensorialité, etc.),
- » Participer aux repas thérapeutiques,
- » Réaliser des profils sensoriels en pluridisciplinarité.

■ **Familles**

- » Présenter à la famille les résultats des bilans,
- » Rencontrer les parents et l'enfant en cas d'indication de suivi psychomoteur afin de leur présenter les objectifs et contenu du suivi,
- » Rencontrer les parents à leur demande ou sur proposition du professionnel pour faire le point sur la prise en charge.

■ **Professionnels**

- » Elaborer et rédiger les écrits professionnels en lien avec son domaine d'intervention,
- » Renseigner le projet de soins dès qu'un bilan de suivi, d'atelier ou de prise en charge est nécessaire et selon les consignes en vigueur,
- » Veiller à ce que les versions papier et dématérialisée du dossier de l'enfant soient concordantes,
- » Participer aux réunions avec les partenaires extérieurs lorsque nécessaire,
- » Faire le lien avec les collègues en libéral,
- » Participer aux réunions et instances mises en œuvre à l'Hôpital de jour,
- » Participer aux rencontres familles-fratrie-professionnels.
- » Informer la direction et le médecin référent dès que nécessaire en cas de difficultés rencontrées avec l'enfant, sa famille, la mise en place d'un suivi, les écrits professionnels, etc.,
- » Participer aux formations mises en place par l'établissement notamment en matière d'actualisation des connaissances et renforcement des compétences dans la mise en œuvre d'intervention adaptées à l'autisme,
- » Articuler sa pratique avec les autres intervenants à partir d'un travail d'observations cliniques, d'analyse et d'élaboration de projet,
- » Participer à un travail d'évaluation spécifique de l'enfant selon des outils recommandés et de manière pluridisciplinaire (profil sensoriel, échelle de la douleur, évaluation psychomotrice spécifique, etc.),
- » Se tenir informé des attendus et avancées de la certification de l'établissement, des procédures afférentes.

Connaissances et aptitudes attendues

- » Une bonne connaissance des outils informatiques est utile,
- » L'actualisation du réseau de partenaires est bienvenue,
- » Une capacité au travail pluridisciplinaire est indispensable,
- » Un esprit de rigueur et de synthèse est nécessaire,
- » Une actualisation régulière des connaissances en matière d'autisme est attendue.

Risques professionnels

Le salarié est tenu de :

- » Signaler à la direction tout risque inhérent à sa pratique professionnelle,
- » Signaler tout comportement abusif, matériel détérioré, etc.,
- » Veiller à ne pas se retrouver en situation de travail isolé.

Assistant (e) de Service Social

Missions et compétences générales (issues du RNCP)

Le diplôme d'Etat d'assistant de service social atteste des compétences requises pour mener des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.

Dans le respect d'une démarche éthique et déontologique et dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social élabore un diagnostic social et un plan d'intervention avec la participation des intéressés.

L'assistant de service social exerce les fonctions suivantes :

- ✓ Accueil/ Evaluation/Information /Orientation,
- ✓ Accompagnement social,
- ✓ Médiation,
- ✓ Veille sociale/ Expertise/Formation,
- ✓ Conduite de projets/Travail avec les groupes,
- ✓ Travail en réseau.

Domaine de compétences 1 : intervention professionnelle en service social - Conduite de l'intervention sociale d'aide à la personne

Domaine de compétences 2 : expertise sociale

Domaine de compétences 3 : communication professionnelle en travail social

Domaine de compétences 4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles

Missions et compétences spécifiques attendues à l'Hôpital de jour⁷

⁷ Les compétences attendues seront amenées à évoluer en fonction des recommandations de la HAS, des besoins recensés des enfants accueillis, de l'actualisation des connaissances scientifiques et des évolutions institutionnelles.

Sous l'autorité de la directrice et de la directrice médicale, l'assistant(e) de service social assure les missions suivantes :

Familles

- » Recevoir les familles, dès l'admission, pour un entretien d'accueil permettant d'évaluer la situation socio familiale, l'impact des troubles de l'enfant sur le projet familial.
- » Informer les parents de leurs droits et les soutenir dans leur ouverture ou leur maintien.
- » Orienter vers les dispositifs spécifiques soutenant les besoins en termes d'aide à domicile, modalités de garde, accès aux structures de droit commun, etc., afin de prévenir les situations d'épuisement et/ou d'isolement.
- » En lien avec le médecin-référent de l'enfant et sa famille, préparer l'étape du projet de sortie en impliquant et guidant les parents dans la compréhension des divers types d'orientations possibles. Les accompagner, si nécessaire, vers les établissements pressentis.
- » Participer aux rencontres familles-fratrie-professionnels.

Intervenants extérieurs

- » Assurer un échange et une collaboration avec les différents partenaires du champ social, médicosocial, accompagnement éducatif et associations d'aide aux étrangers.
- » Mettre en place des actions de prévention/protection lorsqu'un risque de danger est repéré pour l'enfant accueilli.
- » Actualiser ses connaissances des établissements/dispositifs/associations pouvant potentiellement accueillir les enfants et/ou intervenir dans son milieu familial et/ou permettre une inclusion en milieu ordinaire.

Professionnels de l'Hôpital de jour

- » Participer aux différentes réunions/instances.
- » Partager ses connaissances du contexte familial afin d'apporter une analyse et un éclairage sur la situation de l'enfant et sa famille, favorisant une construction pluridisciplinaire du projet de soins.
- » Informer le médecin-référent et le secrétariat de chaque rendez-vous pris avec les familles afin de soutenir l'articulation des rencontres proposées.
- » Informer le médecin référent, l'éducateur/infirmier référent ainsi que la direction de tout élément permettant une meilleure compréhension de la situation.
- » Utiliser les outils à disposition pour transmettre les éléments d'information et d'analyse :
 - ✓ Fiche administrative de liaison
 - ✓ Fiche de liaison sociale (rencontre avec les représentants légaux)
 - ✓ Fiche de transmissions sociales
- » Veiller à ce que les informations précitées soient intégrées au dossier de l'enfant dans sa version papier et sa version dématérialisée.
- » A chaque admission, veiller à ce que le dossier dématérialisé soit bien renseigné dans sa partie administrative.
- » Se tenir informé des attendus et avancées de la certification de l'établissement, des procédures afférentes.
- » Participer à l'accueil de stagiaires.

Connaissances et aptitudes attendues

- » Une bonne connaissance des outils informatiques est souhaitée.

- » L'actualisation des connaissances en matière de droits, de réseau de partenaires et d'établissements est indispensable.
- » Une capacité au travail pluridisciplinaire est prérequis.

Risques professionnels

Le salarié est tenu de :

- » Informer la direction dès qu'un risque est repéré que ce soit en termes matériel ou humain,
- » Limiter les temps de travail isolé.

Secrétaire-comptable

Missions et compétences générales (issues du référentiel métier)

L'emploi de secrétaire comptable est à la jonction des métiers de secrétaire et de comptable. Il se caractérise par une combinaison d'activités relevant de ces deux domaines au sein du même emploi :

1. Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités :
 - ✓ Produire des documents professionnels courants,
 - ✓ Communiquer des informations par écrit,
 - ✓ Assurer la traçabilité et la conservation des informations,
 - ✓ Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement,
 - ✓ Planifier et organiser les activités de l'équipe.
2. Traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines :
 - ✓ Assurer l'administration des achats et des ventes,
 - ✓ Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes,
 - ✓ Elaborer et actualiser des tableaux de suivi de l'activité commerciale,
 - ✓ Assurer le suivi administratif courant du personnel.
3. Assurer les travaux courants de comptabilité :
 - ✓ Comptabiliser les documents commerciaux,
 - ✓ Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie,
 - ✓ Etablir et comptabiliser les déclarations de TVA,
 - ✓ Contrôler, justifier et rectifier les comptes.
4. Préparer la paie et les déclarations sociales courantes :
 - ✓ Préparer le calcul et l'édition des bulletins de paie,
 - ✓ Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales.

Missions et compétences spécifiques attendues à l'Hôpital de jour⁸

Sous l'autorité de la directrice et de la directrice médicale, la secrétaire-comptable assure les missions suivantes :

Secrétariat médical et GRH

- » Maîtrise des outils bureautiques,
- » Gestion de l'accueil physique et téléphonique,
- » Identification des enfants et de leur affectation au sein des groupes éducatifs,
- » Création et gestion administrative du dossier global de l'enfant, dans sa version papier et sa version dématérialisée,
- » Intégration des données administratives et médicales dans le dossier patient,
- » Tenue du planning des enfants dans le DUDUP⁹,
- » Participation à l'audit des dossiers,
- » Veille à la circulation des informations, à l'affichage actualisé des tableaux d'informations,
- » Traitement et gestion du courrier (postal et électronique),
- » Gestion des agendas de rendez-vous avec les familles,
- » Mises en forme et à jour des Projet de Soins de l'Enfant,
- » Création et gestion administrative du dossier du personnel, dans sa version papier et dématérialisée,
- » Planification des visites médicales des salariés en lien avec la médecine du travail,
- » Tenue de l'annualisation du temps de travail de chaque professionnel,
- » Réalisation de toutes les tâches relatives au contrat de travail et aux déclarations accidents du travail,
- » Participation obligatoire aux réunions Affaires Courantes, Institutionnelles (et autres réunions et instances sur demande de la direction et/ou souhait personnel),
- » Participation au travail d'amélioration continue de la qualité,
- » Mise à jour régulière des informations concernant l'Hôpital de jour sur le site de l'ARI,
- » Organisation des transports d'enfants, en lien avec la direction,
- » Responsabilité de la gestion documentaire (classement et archivage),
- » Possibilité d'effectuer des transports d'enfants ou de familles, lorsque cela s'avère nécessaire.

Comptabilité/payé

- » Maîtrise des logiciels de comptabilité et payé,
- » Suivi et commande des fournitures bureau et différents matériels,
- » Déclaration et suivi des dossiers MAIF,
- » Suivi de l'activité (présence des enfants/adultes),
- » Saisie du budget, des factures, de la banque, des écritures OD,
- » Règlement des factures fournisseurs (chèque ou virement),
- » Gestion de la caisse,
- » Classement et archivage des factures,
- » Justification des comptes,
- » Centralisation, saisie des variables payé et leur calcul,
- » Déclaration et suivi des arrêts maladie,
- » Vérification et déclaration des charges sociales mensuelles et trimestrielles,

Connaissances et Aptitudes attendues

⁸ Les compétences attendues seront amenées à évoluer en fonction des recommandations de la HAS, des besoins recensés des enfants accueillis, de l'actualisation des connaissances scientifiques et des évolutions institutionnelles.

⁹ Dossier Unique Dématérialisé Usager/Patient

- » Une bonne maîtrise des outils informatiques et bureautique est indispensable,
- » Une capacité à accueillir les personnes en situation de handicap est souhaitée,
- » L'observation du devoir de réserve concernant les informations qui lui confiées.
- » La capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire est appréciée,
- » Une aptitude au tutorat de stagiaires est un atout.

Risques professionnels

Le salarié est tenu de :

- » Informer la direction dès qu'un risque est repéré que ce soit en termes matériel ou humain,
- » Limiter les temps de travail isolé.

Chef(fe) – cuisinier(ère)

Missions et compétences générales (issues du référentiel métier)

Le (la) cuisinier (ère) réalise des productions culinaires et assure leur présentation dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Il (elle) met en œuvre une organisation rationnelle de son travail et applique les techniques culinaires adaptées à la réalisation des entrées, des plats chauds, des légumes et de la pâtisserie.

Le (la) cuisinier (ère) peut assurer la conception des menus et de la carte, l'élaboration de nouvelles recettes, l'achat et le stockage des denrées, le conditionnement et la distribution de la production ou y participer.

Il (elle) travaille seul (e) ou en équipe sous la direction d'un supérieur hiérarchique. Le (la) cuisinier (ère) sera éventuellement amené (e) à superviser un personnel moins expérimenté.

Le (la) cuisinier (ère) porte une tenue de travail, respecte les règles d'hygiène, de sécurité alimentaire, de sécurité au travail et les recommandations en matière de développement durable et de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Il (elle) travaille en station debout prolongée, assure de fréquentes allées et venues, la manutention de charges et est fréquemment exposé (e) à la chaleur, parfois au froid. Au cours de son service, il (elle) est soumis (e) à des périodes d'activité soutenue dites « coup de feu ». L'emploi s'exerce en horaires de jour comme de soirée, en continu ou avec coupure et souvent les dimanches et jours fériés. Il offre de nombreuses possibilités de mobilités au national et à l'international.

Il (elle) applique les consignes du plan de maîtrise sanitaire (PMS) en restauration collective et/ ou le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) en restauration traditionnelle.

Il (elle) met en œuvre une organisation rationnelle du travail en intégrant les principes d'une démarche écocitoyenne.

Il (elle) réalise les opérations de prétraitement en préservant la qualité sanitaire des produits.

Missions et compétences spécifiques attendues à l'Hôpital de jour¹⁰

Sous l'autorité de la directrice et de la directrice médicale, le (la) chef(fe)-cuisinier(e) assure les missions suivantes :

¹⁰ Les compétences attendues seront amenées à évoluer en fonction des recommandations de la HAS, des besoins recensés des enfants accueillis, de l'actualisation des connaissances scientifiques et des évolutions institutionnelles.

■ Traçabilité et hygiène

Selon le Plan de Maîtrise Sanitaire en vigueur, le (la) chef(fe)-cuisinier(e) est tenu de respecter les procédures suivantes :

- » Procédure de stockage des produits frais,
- » Procédure de contrôle à réception,
- » Procédure de congélation de produits frais,
- » Procédure de refroidissement rapide,
- » Procédure de contrôle de température à distribution,
- » Procédure d'utilisation des œufs coquilles,
- » Procédure de production de mets dans le cadre d'un atelier éducatif,
- » Déclaration de TIAC (Toxi Infection Alimentaire Collective).

Ainsi que :

- » La connaissance de la méthode HACCP,
- » Le suivi des contrôles sanitaires et vétérinaires en lien avec la direction,
- » Le suivi des contrôles sécurité (machines, maintenance, gaz, etc.) en lien avec la direction,
- » L'entretien des locaux dédiés et la plonge.

■ Menus

Les tâches suivantes incombent à ce(tte) professionnel(le) :

- » Elaboration des menus en concertation avec la cuisinière,
- » Elaboration et mise en page des menus pour information des familles et des professionnels (site ARI),
- » Elaboration des menus en fonction de la saisonnalité,
- » Elaboration des menus avec les enfants en cas d'anniversaires et de départs,
- » Elaboration des menus pour réceptions exceptionnelles,
- » Prise en compte des régimes alimentaires spécifiques,
- » Passation des commandes,
- » Courses en lien avec les menus.

■ Budget

Le (la) chef(fe)-cuisinier(e) est en charge du suivi des budgets alimentation, fournitures hôtelières et produits d'entretien.

■ Vie institutionnelle

Le (la) chef(fe)-cuisinier(e) participe aux réunions suivantes :

- » Affaires Courantes (hebdomadaire)
- » Institutionnelle (mensuelle)
- » CLAN (trois à quatre fois/an)

Il (elle) a également la possibilité de participer à d'autres instances institutionnelles ou associatives.

Connaissances et Aptitudes attendues

Des aptitudes en informatiques sont souhaitées pour pouvoir mettre en page les menus, assurer la traçabilité et gérer le budget.

La capacité de travailler en équipe et d'être autonome dans son travail est essentielle, ainsi que la capacité à gérer un imprévu (retard de livraison, absence d'une collègue, etc.)

Des connaissances des normes d'hygiène (HACCP) sont vivement recommandées.

Le CAP cuisine est requis.

Des connaissances en diététique sont appréciées.

Risques professionnels

Le(la) salarié(e) est tenu(e) de :

- » Porter la tenue de travail réglementaire
- » Connaître et mettre en œuvre les gestes et postures correspondant à son travail

Cuisinier [ère]

Missions et compétences générales (issues du référentiel métier)

Le (la) cuisinier (ère) réalise des productions culinaires et assure leur présentation dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Il (elle) met en œuvre une organisation rationnelle de son travail et applique les techniques culinaires adaptées à la réalisation des entrées, des plats chauds, des légumes et de la pâtisserie.

Le (la) cuisinier (ère) peut assurer la conception des menus et de la carte, l'élaboration de nouvelles recettes, l'achat et le stockage des denrées, le conditionnement et la distribution de la production ou y participer.

Il (elle) travaille seul (e) ou en équipe sous la direction d'un supérieur hiérarchique. Le (la) cuisinier (ère) sera éventuellement amené (e) à superviser un personnel moins expérimenté.

Le (la) cuisinier (ère) porte une tenue de travail, respecte les règles d'hygiène, de sécurité alimentaire, de sécurité au travail et les recommandations en matière de développement durable et de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Il (elle) travaille en station debout prolongée, assure de fréquentes allées et venues, la manutention de charges et est fréquemment exposé (e) à la chaleur, parfois au froid. Au cours de son service, il (elle) est soumis (e) à des périodes d'activité soutenue dites « coup de feu ». L'emploi s'exerce en horaires de jour comme de soirée, en continu ou avec coupure et souvent les dimanches et jours fériés. Il offre de nombreuses possibilités de mobilités au national et à l'international.

Il (elle) applique les consignes du plan de maîtrise sanitaire (PMS) en restauration collective et/ ou le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) en restauration traditionnelle.

Il (elle) met en œuvre une organisation rationnelle du travail en intégrant les principes d'une démarche écocitoyenne.

Il (elle) réalise les opérations de prétraitement en préservant la qualité sanitaire des produits.

Missions et compétences spécifiques attendues à l'Hôpital de jour¹¹

Sous l'autorité de la directrice et de la directrice médicale, le (la) cuisinier(e) assure les missions suivantes :

Traçabilité et hygiène

Selon le Plan de Maîtrise Sanitaire en vigueur, le (la) cuisinier(e) est tenu de respecter les procédures suivantes :

- » Procédure de stockage des produits frais,

¹¹ Les compétences attendues seront amenées à évoluer en fonction des recommandations de la HAS, des besoins recensés des enfants accueillis, de l'actualisation des connaissances scientifiques et des évolutions institutionnelles.

- » Procédure de contrôle à réception,
- » Procédure de congélation de produits frais,
- » Procédure de refroidissement rapide,
- » Procédure de contrôle de température à distribution,
- » Procédure d'utilisation des œufs coquilles,
- » Procédure de production de mets dans le cadre d'un atelier éducatif,
- » Déclaration de TIAC (Toxi Infection Alimentaire Collective).

Ainsi que :

- » La connaissance de la méthode HACCP,
- » L'entretien des locaux dédiés et la plonge,

■ Menus

Les tâches suivantes incombent à ce(tte) professionnel(le) :

- » Elaboration des menus en l'absence de la cheffe -cuisinière et/ou en concertation,
- » Elaboration des menus en fonction de la saisonnalité,
- » Elaboration des menus avec les enfants en cas d'anniversaires et de départs,
- » Elaboration des menus pour réceptions exceptionnelles,
- » Prise en compte des régimes alimentaires spécifiques,
- » Passation des commandes en l'absence de la cheffe-cuisinière,
- » Courses en lien avec les menus.

■ Vie institutionnelle

Le (la) cuisinier(e) participe aux réunions suivantes :

- » Affaires Courantes (hebdomadaire),
- » Institutionnelle (mensuelle),
- » CLAN (trois à quatre fois/an),
- » Possibilité d'animer un atelier éducatif en lien avec la cuisine.

Il (elle) a également la possibilité de participer à d'autres instances institutionnelles ou associatives.

Connaissances et Aptitudes attendues

La capacité de travailler en équipe et d'être autonome dans son travail est essentielle, ainsi que la capacité à gérer un imprévu (retard de livraison, absence d'une collègue, *etc.*).

Des connaissances des normes d'hygiène (HACCP) sont vivement recommandées.

Le CAP cuisine est requis.

Risques professionnels

Le (la) salarié (e) est tenu(e) de :

- » Porter la tenue de travail réglementaire,
- » Connaître et mettre en œuvre les gestes et postures correspondant à son travail.

Agent de Service Intérieur

Missions et compétences générales

Le nettoyage des locaux est une opération d'entretien et de maintenance dont l'objectif principal est d'assurer un aspect agréable (notion de confort) et un niveau de propreté adapté (notion d'hygiène et de prévention des risques).

Missions et compétences spécifiques attendues à l'Hôpital de jour

L'entretien des locaux est assuré par deux professionnelles formées aux normes d'hygiène. En fonction de leurs autres tâches respectives (cuisine et accompagnement scolaire des enfants accueillis), elles veillent à maintenir un niveau d'hygiène adéquat à l'accueil des enfants et professionnels en fonction, notamment, du type et du taux d'utilisation des locaux. En cela, elles sont aidées par la direction et les autres professionnels qui leur indiquent tous changements ou événements susceptibles d'impacter leur travail (modification de planning d'utilisation des locaux, linge souillé à laver, besoin particulier en ménage, etc.). De manière réciproque, elles informent la direction de toute anomalie.

Un planning est établi pour chaque professionnelle, recensant les tâches à effectuer selon leur périodicité. A titre indicatif, des horaires sont mentionnés. Ce planning leur est remis afin de servir d'appui à l'organisation des tâches.

Chacune d'elle peut être amenée à effectuer des accompagnements scolaires pour les enfants accueillis, sur demande de la direction.

Sur demande de la direction, et en fonction de la charge de travail en cas d'absence de collègues et/ou d'événements exceptionnels, chaque professionnelle peut être susceptible, de voir ses tâches modifiées au sein de l'équipe des Services Généraux.

Connaissances et aptitudes attendues

Aucun diplôme spécifique n'est requis au préalable mais des notions d'hygiène sont souhaitées.

Une formation HACCP actualisée est appréciée.

Le permis de conduire en cours de validité est obligatoire.

Le salarié devra connaître les installations et le matériel de l'établissement.

Une grande capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Risques professionnels

Le (la) salarié(e) est tenu(e) de :

- » Porter la tenue de sécurité adéquate lors de la réalisation des tâches,
- » Garder son espace de travail rangé et organisé,
- » Mettre les outils et produits en sécurité,
- » Participer au renseignement du Document Unique des Risques Professionnels en lien avec la direction,
- » Participer à la réunion hebdomadaire d'affaires courantes, permettant un échange d'informations pluridisciplinaires. D'autre part, une participation à la réunion institutionnelle mensuelle peut être demandée par la direction selon les thématiques abordées.

Agent technique

Missions et compétences générales

L'agent technique est responsable de l'application des règles relevant d'une technique bien déterminée, exigeant des connaissances professionnelles qualifiées. Dans le cadre de consignes générales permanentes et selon des instructions précises sur les objectifs et le mode opératoire, l'intéressé met en œuvre les moyens nécessaires, avec des applications pouvant être diversifiées. Il peut être appelé à prendre des initiatives pour adapter les instructions et prévoir les moyens d'exécution. Il peut avoir la responsabilité d'un groupe de salariés.¹²

Missions et compétences spécifiques attendues à l'Hôpital de jour

L'agent technique de l'Hôpital de jour assure deux fonctions principales, l'une concernant la maintenance des bâtiments, l'autre centrée sur l'accompagnement d'enfants pour des transports scolaires.

Sous l'autorité de la directrice, l'agent technique exerce son activité en relation avec l'équipe interdisciplinaire de l'Hôpital de jour et le conseiller technique associatif responsable du bâti et des services techniques.

D'une manière générale, l'agent technique est tenu de signaler à la direction tout danger et risque concernant son travail. Il est responsable du rangement de l'atelier technique et du garage.

Assurer l'entretien et les travaux de réparation du bâtiment, des véhicules et des espaces verts

Ce travail nécessite de connaître les obligations et réglementations concernant la maintenance générale de l'établissement. La documentation et les contrats de maintenance sont classés dans l'armoire située dans le couloir administratif.

Tous les travaux doivent être notés et priorisés sur le cahier de travaux. Un point mensuel avec la direction est à planifier.

Un inventaire des principales missions et leur calendrier est remis au professionnel.

Accompagnements d'enfants

L'agent technique peut être amené, sur demande de la direction et selon un planning établi en début d'année scolaire, à effectuer des accompagnements (individuels ou collectifs) d'enfants vers et de leur école de référence ou leur domicile. Le transport pourra éventuellement concerner des parents. L'agent technique, lors de missions extérieures, devra veiller à porter une tenue correcte. Il est soumis à un devoir de discrétion concernant la situation des enfants accueillis et leur famille.

Il devra avertir les professionnels de toute information donnée par les parents et de tout évènement indésirable survenu durant les transports.

D'autre part, en cas d'accompagnement d'enfants avec un diagnostic d'épilepsie, l'agent technique sera informé et formé par le personnel soignant (médecins et infirmiers) des risques et de la conduite à tenir. Il veillera, en conséquence, à prendre la trousse de médicaments correspondant à l'enfant pour le transport.

¹² Extrait CCNT 66 annexe 5

Connaissances et aptitudes attendues

Aucun diplôme spécifique n'est requis au préalable mais de bonnes connaissances des différents corps de métier sont souhaitées (bâtiment, menuiserie, peinture, plomberie, électricité).

Un CAP/BEP est apprécié dans un corps de métier lié à l'entretien-maintenance du bâtiment.

Le permis de conduire en cours de validité est obligatoire.

L'habilitation électrique 1er niveau est requise (une formation peut être proposée).

Le salarié devra connaître les plans, installations, et le matériel de l'établissement.

Risques professionnels

Le salarié est tenu de :

- » Porter la tenue de sécurité adéquate lors de la réalisation de travaux,
- » Garder son espace de travail rangé et organisé,
- » Mettre les outils et produits en sécurité,
- » Participer au renseignement du Document Unique des Risques Professionnels en lien avec la direction,
- » Participer à la réunion hebdomadaire d'affaires courantes, permettant un échange d'informations pluridisciplinaire. D'autre part, une participation à la réunion institutionnelle mensuelle peut être demandée par la direction selon les thématiques abordées.